

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 31/ 2020

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

TAJER HAMZA

Tranche/A BELLOULADI N°481 commune AMARNAS

SIDI BEL ABESS

Objet : MISE EN DEMEURE.

Projet : Travaux de canalisation urbaine.

Lot N°06 : Cite 118 lotissement EMIR AEK+ village AIN BESSAL

- Vu la convention N°08/2020 du 26/03/2020 ayant l'objet travaux de canalisation urbaine.
- Vu l'ordre de service N°31DU 07/06/2020 de démarrage des travaux.
- Vu l'article 08 de la convention N°08/2020 du 07/06/2020, relatif au délai d'exécution contractuel fixé à dix huit(18) jours.
- Vu le refus du gérant de l'entreprise de signer sur le procès verbal de l'ouverture de chantier et d'entamer les travaux le 07/06/2020.

De ce qui procède :

L'Entreprise **TAJER HAMZA** représenté par son gérant est **mise en demeure**, de présenter auprès de la direction opérationnelle d'Ain t'émouchent pour signature sur le procès verbal de l'ouverture de chantier et entamer les travaux dans **un délai de 48 Jours** à compte de la parution dans le site web de cette mise en demeure.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain T'émouchent, le 30/06/2020

Directeur opérationnel



ALGERIE TELECOM S.P.A
Directeur Opérationnel
Signé : BOUAMRANE Lyazid